

Fait à Châteaudun, le 01/07/2024

## **Objet : déclaration des substances toxiques**

Avec ce document, la Société TRELEC déclare que les substances suivantes ne sont pas contenues dans ses produits ou ses matériaux d'emballage :

- Amiante
- Substances appauvrissant la couche d'ozone
- Radionucléides

Salutations,

**Vincent Muzica**  
*Président de la société TRELEC*